

**Communiqué de presse  
du 1er septembre 2016**

## **Swissoil rejette la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> qu'elle tient pour inacceptable**

**Swissoil, association nationale des négociants en combustibles, a pris connaissance aujourd'hui avec atterrement des explications de la conseillère fédérale Doris Leuthard concernant la révision prévue de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Avec ce projet de loi, l'OFEV renforce une politique du climat qui aura des conséquences extrêmement graves pour l'économie et les propriétaires d'immeubles sans pour autant développer d'effets sensibles sur le climat mondial. Ce qui est notamment tout à fait inacceptable, c'est la menace d'une interdiction des chauffages aux combustibles fossiles prévue à l'art. 9.**

Après un premier examen du projet présenté aujourd'hui, trois dispositions nous apparaissent très problématiques : la première est l'objectif beaucoup trop ambitieux d'une réduction de 50 % des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à l'année de référence 1990 et, par conséquent, la renonciation à la possibilité d'une compensation complète à l'étranger. Deuxièmement, le relèvement de la taxe CO<sub>2</sub> à un maximum de 240.00 CHF, ce qui exposerait l'industrie et le commerce ainsi que les propriétaires d'immeubles à des charges supplémentaires sans pour autant que cela ne contribue vraiment à une diminution des émissions de CO<sub>2</sub>.

Troisièmement, et il s'agit là de loin la disposition la plus dangereuse du projet de loi, la menace d'une interdiction des combustibles fossiles dans les chauffages au cas où les cantons n'atteindraient pas les objectifs de réduction fixés. Une telle interdiction violerait de manière très grave le droit de propriété des propriétaires d'immeubles et, en outre, irait totalement à l'encontre des principes fédéraux qui constituent l'un des piliers de notre pays. On sait en effet que ce n'est pas la Confédération mais les cantons qui sont souverains en matière de constructions. Et bien entendu, cette interdiction signerait l'arrêt de mort de l'industrie du mazout, une branche de l'économie qui, on peut presque le dire comme aucune autre, contribue à la sécurité de l'approvisionnement énergétique de notre pays, fournit des milliers de places de travail et verse des millions d'impôts à l'Etat.

Le présent projet de loi sur le CO<sub>2</sub> devrait désormais convaincre tout un chacun que, depuis des années, la politique énergétique suisse menée par la conseillère fédérale Doris Leuthard est devenue un instrument d'économie planifiée, dirigiste et centralisatrice, avec tout un carcan d'interdictions. En ce qui concerne la protection de l'environnement, la Suisse fait partie aujourd'hui déjà des pays les plus avancés et les plus exemplaires du monde et peut faire valoir les meilleurs bilans de la terre en matière de CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, ses émissions de CO<sub>2</sub> ne représentent que 1,5 % des émissions dans le monde. Dans ce contexte, les durcissements du projet de loi sont encore moins acceptables.

En collaboration avec ses partenaires, Swissoil va maintenant analyser très en détail ce projet et rendra son avis dans la procédure de consultation qui s'ouvre aujourd'hui.

## Contact:

**Albert Rösti**, conseiller national  
Président de Swissoil  
Tél: +41 79 255 88 56  
Courriel: [albert.roesti@parl.ch](mailto:albert.roesti@parl.ch)

**Ueli Bamert**  
Directeur de Swissoil  
Tél: +41 79 129 63 10  
Courriel: [bamert@swissoil.ch](mailto:bamert@swissoil.ch)

**A propos de Swissoil:** Swissoil Suisse est l'association nationale des négociants en combustibles. Elle s'engage pour le maintien d'un commerce de combustibles indépendant et performant en Suisse. L'association compte actuellement 140 membres regroupés au sein de 8 associations régionales. Pour de plus amples informations: [www.swissoilschweiz.ch](http://www.swissoilschweiz.ch)